



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2008 AJOURNÉE AU 18 AOÛT 2008

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 août 2008, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 18 août 2008, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Mme la conseillère Carine Lachapelle et M. le conseiller Denis Lacasse sont absents.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présents.

M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, est également présent.

268/18-08-08

### RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes.

Mme Bélanger remercie le maire suppléant, M. André Tremblay, pour l'avoir remplacé lors des séances ordinaires du 4 août 2008 (Agglomération et Ville).

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 4 août 2008 à la suite de son ajournement. Il est 19h30.

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 267/04-08-08 adoptée le 4 août 2008.

#### **A Ouverture**

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### **Période de questions du public**

#### **B Gestion financière**

#### **C Gestion administrative**

1. Remboursements pour départ du Camping Sainte-Véronique
2. Politique de remboursement pour le Camping Sainte-Véronique

#### **D Contrats et appels d'offres**

1. Appel d'offres no. 2008-06 relatif à des services professionnels de laboratoire et de contrôle des matériaux pour travaux de construction de trottoirs, de bordures, d'égout pluvial et d'aménagement sur la rue L'Annonciation



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2008 AJOURNÉE AU 18 AOÛT 2008

2. Appel d'offres no. 2008-07 sur invitation pour la fourniture de gravier de type MG-10 pour l'entretien des chemins d'hiver
3. Travaux de construction de trottoirs, de bordures, d'égout pluvial et d'aménagement sur la rue L'Annonciation : Mandat additionnel à la firme Roche Itée, Groupe-conseil

- E Avis de motion**
- F Adoption des règlements**
- G Sécurité publique**
- H Transport routier**
- I Hygiène du milieu**
- J Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  1. Mandat professionnel à un avocat
- K Loisirs et culture**
- L Divers**

#### Période de questions du public

- M Levée ou ajournement de la séance.**

#### **ADOPTÉE**

#### **Période de questions du public**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées aux membres du Conseil portent sur les sujets suivants :

- Absence de membres du Conseil lors des séances publiques;
- Droit d'accès en tout temps pour se rendre au lac Tibériade en passant par la barrière ouverte;
- Échéancier de réalisation des travaux de construction de la rue L'Annonciation (dossier centre-ville) et de pose des poteaux d'utilités publiques par Hydro-Québec.

#### **GESTION ADMINISTRATIVE**

269/18-08-08

#### **REMBOURSEMENTS POUR DÉPART DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De rembourser la somme de 750,86 \$ plus les taxes à M. Conrad Robert et la somme de 563,95 \$ plus les taxes à M. Jacques Martin pour leur départ du Camping Sainte-Véronique durant la saison 2008.

#### **ADOPTÉE**

270/18-08-08

#### **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2008 AJOURNÉE AU 18 AOÛT 2008

D'adopter la politique de remboursement du Camping Sainte-Véronique « Annexe 1 » de la Ville, selon le document déposé à la séance et daté du 18 août 2008.

**ADOPTÉE**

### **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

271/18-08-08

#### **APPEL D'OFFRES NO. 2008-06 RELATIF À DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE ET DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS, DE BORDURES, D'ÉGOUT PLUVIAL ET D'AMÉNAGEMENT SUR LA RUE L'ANNONCIATION**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'approuver et d'entériner les documents de soumissions relatifs à des services professionnels de laboratoire et de contrôle des matériaux pour travaux de construction de trottoirs, de bordures, d'égout pluvial et d'aménagement sur la rue L'Annonciation, faisant partie de l'appel d'offres no. 2008-06 de la Ville, tels que préparés par la firme Roche, Groupe-conseil, et la Ville et datés du 8 août 2008.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la fourniture de services professionnels d'un laboratoire afin de superviser la qualité des matériaux et de leur mise en place lors des travaux de construction de la rue L'Annonciation. Sans s'y limiter, les services requis sont le contrôle qualitatif des sols et agrégats et leur degré de compaction et le contrôle qualitatif du béton de ciment et des mélanges bitumineux. Les bordures ont une longueur de 3450 m.lin. et les trottoirs ont une superficie de 6200 m<sup>2</sup> pour un volume de béton approximatif de 930 m<sup>3</sup>. Pour la vérification des mélanges bitumineux à mettre en place, les quantités prévues sont de 2000 t.m. de couche de base GB-20 et 5150 t.m. de couche de surface ESG-10.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 12 août 2008 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 25.00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.

Que pour toute information concernant le présent appel d'offres, on communique avec M. Pierre Charbonneau, ing., chargé de projets, de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ou avec M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics de la Ville.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au cahier des charges et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres no. 2008-06 de la Ville daté du 8 août 2008.

Que les soumissions soient valides pour une période de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions complétées sur les documents fournis par la Ville soient considérées.

Que pour être considérée, une soumission devra être déposée selon les exigences prescrites à l'appel d'offres no. 2008-06 de la Ville.

Que l'enveloppe générale contenant la soumission soit transmise sous pli cacheté, dans l'enveloppe de soumission fournie à cette fin, au bureau de la Ville de Rivière-Rouge, avant 14h00, heure du Québec, le 3 septembre 2008.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2008 AJOURNÉE AU 18 AOÛT 2008

Que l'ouverture des enveloppes générales contenant des soumissions soit faite publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 3 septembre 2008 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que seuls soient considérés aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues même celle offrant le meilleur rapport qualité / prix; par conséquent, la Ville n'encourt aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

D'accepter et d'entériner le système de pondération et d'évaluation des offres qui sera utilisé pour l'analyse des offres formulées par les professionnels dans le cadre du présent appel d'offres, tel que détaillé au cahier des charges de la Ville.

De nommer membres du Comité de sélection, les personnes suivantes :

Mme Pauline Legault, trésorier,  
M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics,  
M. Pierre Charbonneau, ing., chargé de projets, de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, en tant qu'ingénieur externe.

Que Mme Claire Coulombe, greffière de la Ville, agisse à titre de secrétaire dudit Comité de sélection.

D'entériner la publication de l'appel d'offres effectuée dans le journal L'Information du Nord du 9 août 2008 ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 8 août 2008 et modifiée le 15 août 2008.

#### ADOPTÉE

272/18-08-08

#### **APPEL D'OFFRES NO. 2008-07 SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPE MG-10 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres no. 2008-07 de la Ville, tels que préparés et datés du 18 août 2008.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des entrepreneurs suivants : « Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. », « Les Agrégats de Labelle inc. » et « Location Jean Miller inc. », pour la fourniture de neuf mille cinq cents tonnes métriques (9 500 t.m.) de gravier de type MG-10 (0-3/8'') pour l'entretien des chemins d'hiver. Le matériel devra être disponible en tout temps entre la date d'acceptation de la soumission et le 14 novembre 2008.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « **FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPE MG-10** » jusqu'à 14h00, le 5 septembre 2008 au bureau de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière, ou son substitut, le 5 septembre 2008 à 14h05 au bureau de la Ville.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2008 AJOURNÉE AU 18 AOÛT 2008

Que les soumissionnaires admissibles soient qualifiés au sens de la Loi (L.R.Q. Chap. Q-1). Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission une copie de sa licence d'entrepreneur en règle (L.R.Q., Chap. Q-1).

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

### ADOPTÉE

273/18-08-08

#### TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS, DE BORDURES, D'ÉGOUT PLUVIAL ET D'AMÉNAGEMENT SUR LA RUE L'ANNONCIATION : MANDAT ADDITIONNEL À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'accorder un mandat additionnel à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour rencontrer certains des commerçants touchés par les travaux de construction de trottoirs, de bordures, d'égout pluvial et d'aménagement sur la rue L'Annonciation, afin de leur fournir les explications nécessaires quant aux nouveaux accès et pour assister la Ville dans la négociation avec ceux-ci, incluant la préparation et le suivi des croquis de stationnement s'y rapportant, tel mandat devant être réalisé en partie par le chargé de projets de la firme, M. Pierre Charbonneau, assisté du surveillant de chantier, le tout selon les honoraires et dépenses sur la base des tarifs suivants, ledit mandat ne devant pas excéder 10 000,00 \$ plus les taxes :

- Taux horaire – Ingénieur senior : 140,00 \$ / heure;
- Taux horaire – Technicien senior : 100,00 \$ / heure;
- Kilométrage : 0,43\$ / kilomètre.

### ADOPTÉE

#### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

274/18-08-08

#### MANDAT PROFESSIONNEL À UN AVOCAT

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, pour prendre les recours légaux appropriés pour faire respecter la réglementation d'urbanisme relativement à la démolition du bâtiment érigé sans permis pour le matricule numéro 9647-73-2510.

### ADOPTÉE

#### Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, informe les citoyens présents qu'elle est déçue qu'un citoyen ait déposé une plainte, au ministère des Affaires municipales et des Régions, contre elle et son conjoint relativement au remblai apporté sur leur terrain, situé sur le chemin du Lac-aux-Bois-Francis Est, le tout ayant été fait suite à l'obtention d'un permis de la Ville et après une entente entre son mari et un représentant du Service des travaux publics pour obtenir du remblai comme peut en bénéficier tout citoyen qui en fait la demande. Mme Bélanger aurait apprécié que les citoyens s'adressent à elle pour obtenir les informations sur ce sujet.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2008 AJOURNÉE AU 18 AOÛT 2008

De plus, une deuxième plainte a été faite auprès du ministère de l'Environnement pour le dépôt de quelques voyages de roc près d'un milieu humide (ils seront déplacés sous peu par leur entrepreneur).

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Protection des rives : exemple de la Municipalité de La Conception sur avis émis pour l'application de leur règlement; une telle réglementation est en vigueur à Rivière-Rouge;
- Coupe d'arbres dans les bandes riveraines : demande d'enlever le montant à payer pour l'obtention d'un permis;
- Roulottes sur terrains vacants ou terrain de camping sauvage au bout du lac Castor;
- Établissement de « tee-pee » sur le chemin du lac Jaune;
- Travaux de construction sur la rue L'Annonciation : Mandat additionnel à la firme Roche ltée, Groupe-conseil;
- Mandat professionnel à un avocat;
- Poursuites entreprises par la Ville sont-elles faites devant la Cour Supérieure ou une Cour municipale?

275/18-08-08

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h10.

**ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**LA MAIRESSE**

**LA GREFFIÈRE ADJOINTE**

\_\_\_\_\_  
**Déborah Bélanger**

\_\_\_\_\_  
**Lise Cadieux**